Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

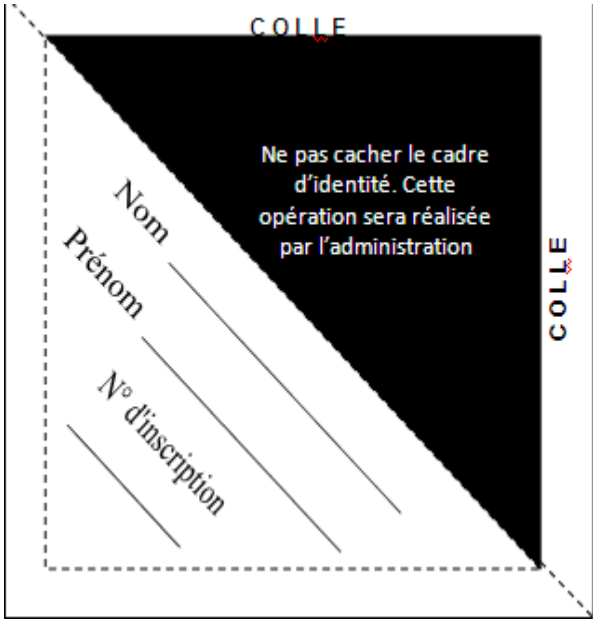

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE

- SESSION 2016 -

Jeudi 31 mars 2016

Epreuve n° 2

Epreuve écrite d'admissibilité

Réponse à des questions (de huit à dix) portant sur le droit constitutionnel et les institutions politiques, le droit administratif et les institutions administratives, le droit communautaire et le droit pénal.

Durée : 2 h 00 – Coefficient 1

Le sujet comporte 10 pages

L'utilisation de la calculatrice est interdite

IMPORTANT

- **Les candidats doivent composer sur le sujet**
- **Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie et le sujet**
- **Ecrire en noir ou en bleu – pas d'autres couleurs**

Cadre réservé à l'administration	
Note :	Copie :

1. Quelles sont les principaux pouvoirs du Président de la République en France ?

2. Pourquoi et comment s'est développé le contrôle de constitutionnalité de la loi en France ?

3. Qu'est ce que le régime de l'état d'urgence ?

4. Les lois de décentralisation sont-elles à l'origine de la création des régions en tant que collectivités territoriales ? Quelles sont les principales compétences des régions aujourd'hui ?

5. Pourquoi les lois françaises doivent-elles être impérativement conformes au droit européen et au droit international ?

6. Quel est le rôle et les principaux pouvoirs du parquet dans les procédures judiciaires ?

7. Comment sont organisés le pouvoir réglementaire et le pouvoir législatif sous la Vème République ?

8. Qu'est ce que la partie civile dans un procès pénal ?

9. Quels sont les différents recours dont dispose le justiciable pour contester devant la justice administrative les actes de l'administration ?

10. Qu'est ce que le pouvoir de police administrative ? Quelles sont les autorités titulaires d'un pouvoir de police administrative ?